

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 22 juin 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 128 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Christian AMIRATY - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Bernard GIRAUD - Francis GIRAUD - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Frédéric OUNANIAN - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Michel AMBROSINO représenté par Christian MAYADOUX - Sylvie ANDRIEUX représentée par François-Noël BERNARDI - Jean-luc BENNAHMIAIS représenté par Christophe MADROLLE - Roland BLUM représenté par Jean-Marc BENZI - Jean-Louis BONAN représenté par Gérard CHENOZ - Joëlle BOULAY représentée par Pierre SEMERIVA - Valérie BOYER représentée par Claude DAUMERGUE - Xavier CACHARD représenté par Pierre DJIANE - Jean-François DENIS représenté par Jean BRUNEL - Eric DIARD représenté par Jean-Paul ULIVIERI - Mireille FOURNERON représentée par Jacqueline MAURIC - Jean-Claude GAUDIN représenté par Myriam SALAH-EDDINE - Samia GHALI représentée par Patrick MENNUCCI - Martine GOELZER représentée par Guy PONTOUS - Mourad KAHOUl représenté par Henri RUGGERI - Alain LAURENS représenté par Antoine LORENZI - Christophe LOPEZ représenté par Jacqueline DURANDO - Robert MALATESTA représenté par Marie-Thérèse MINASSIAN - Martine MATTEI représentée par Frédéric OUNANIAN - Lucien MERLENGHI représenté par Gérard GRAUGNARD - Renaud MUSELIER représenté par Maxime TOMMASINI - Christine ORTIZ représentée par Frédéric DUTOIT - Gilles PAGLIUCA représenté par Jean-Marc CORTEGGIANI - Pierre PENE représenté par Jean MONTAGNAC - Roland POVINELLI représenté par Gérard BISMUTH - Guy TEISSIER représenté par Lionel ROYER PERREAUT.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Miloud BOUALEM - Jean-Pierre GIORGI - Albert LAPEYRE.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à la majorité

DDIP 004-1443/09/CC

■ Réponse à l'appel à projets Européen " L2SP ACCESS" dans le cadre du programme " Intelligent Energy Europe II " avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence.

DTDAG 09/3383/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Les arrêtés préfectoraux des 2 et 3 juillet 2002 et du 2 avril 2004 complétés par l'arrêté préfectoral n°480-2008 A du 29 décembre 2008, autorisant la poursuite de l'exploitation du centre de stockage des déchets de La Crau jusqu'en mars 2010, fixent les prescriptions d'exploitation et définissent un programme de réhabilitation, comprenant notamment la couverture progressive de la décharge, l'aménagement paysager du site et la mise en œuvre d'un réseau de drainage et de traitement des biogaz issus de la fermentation des déchets.

Ce réseau de captage du biogaz étant réalisé, une étude a été menée sur les conditions économiques de valorisation du potentiel énergétique du CSD, en ce qui concerne le biogaz et, à titre accessoire, le photovoltaïque. Au regard de la technicité particulière de ce secteur, Marseille Provence Métropole a fait le choix, par délibération n° AGER 004-1195/09/CC du 26 mars 2009, d'une gestion par le biais d'une délégation de service public.

Dans ce cadre, le concessionnaire assurera l'intégralité du financement des dépenses liées aux travaux de réalisation de la centrale de valorisation du potentiel énergétique biogaz et photovoltaïque en électricité et notamment, les coûts d'études, les coûts liés aux démarches administratives nécessaires à la mise en route de l'installation et aux missions d'expertise, les coûts des travaux relatifs à l'amélioration du réseau de captage du biogaz et d'acquisition des différents équipements d'exploitation.

Parallèlement, un nouveau programme appelé « Intelligent Energy Europe II », couvrant la période 2007 – 2013, a été lancé par la Commission Européenne. Il a pour objectif de contribuer à assurer à l'Europe un approvisionnement énergétique sûr, durable et à des prix compétitifs en appuyant un certain nombre de projets dans les domaines de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et des transports. L'appel à projet est lancé et les candidats peuvent d'ores et déjà soumettre leurs projets aux experts de la Commission.

C'est dans ce cadre que la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole envisage un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence (CCIMP), qui étudie actuellement la possibilité de créer des centrales solaires ou bi-énergies sur d'anciens sites dégradés, délaissés ou désaffectés dans le cadre du projet « L2SP ACCESS ».

En s'associant à la CCIMP, la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole a un double objectif : dans un premier temps, bénéficier des résultats des études menées dans le cadre de cet appel à projet ; dans un second temps, solliciter des aides financières à la mise en œuvre d'un projet pilote. L'investissement devant être réalisé par le futur délégataire, l'obtention de ces subventions permettrait de diminuer la charge financière initiale et donc d'améliorer le niveau de recettes attendues par MPM.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver le principe d'un soutien à la CCIMP qui répond au titre de chef de projet au programme « Intelligent Energy Europe II ».

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération AGER 004-1195/09/CC du 26 mars 2009 approuvant le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du service public de traitement et valorisation du biogaz sur le centre de stockage des déchets de la Crau.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le développement d'énergies renouvelables constitue un enjeu majeur,
- Que la création de la centrale de valorisation énergétique en électricité sur le Centre de Stockage des Déchets de la Crau, s'inscrit dans une démarche visant à créer de nouvelles sources d'énergies renouvelables,
- Qu'il convient de financer ce projet ;
- Qu'afin de pouvoir disposer d'aides financières, il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à solliciter toute aide financière, cette opération étant susceptible d'être retenue par le programme « Intelligent Energy Europe II ».

Après en avoir délibéré :

Décide

Article unique :

Pour la réalisation du projet « L2SP ACCESS », Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à engager la collectivité à soutenir l'appel à projet dans le cadre du programme « Intelligent Energy Europe II » et à solliciter si le projet est retenu, une aide financière auprès de la Commission Européenne, et à signer tout document y afférant.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué au Développement
durable, Plan Climat, Maîtrise de l'énergie, HQE

Pierre SEMERIVA

Pour Présentation
Le Président Délégué de la Commission
Développement durable - Innovations -
Prospective

Eric DIARD

Certifié Conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI